

COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

en exercice : 29

Présents et absents représentés : 21 jusqu'à 20h05 dont 3 représentés, 22 jusqu'à 20h08 dont 3 représentés, 24 jusqu'à 20h15 dont 3 représentés, 25 jusqu'à 20h19 dont 3 représentés, 26 jusqu'à 21h10 dont 3 représentés et 27 à compter de 21h10 dont 4 représentés.

Absents excusés non représentés : 8 jusqu'à 20h05, 7 jusqu'à 20h08, 5 jusqu'à 20h15, 4 jusqu'à 20h19, 3 jusqu'à 21h10 et 2 à compter de 21h10.

L'an deux mille dix-sept,

Le lundi vingt novembre à vingt heures,

Le conseil municipal,

légalement convoqué, s'est réuni salle Thierry Paris en Mairie, sous la présidence de Mme Juliette ESPINOS, Premier Maire-Adjoint.

PRESENTS

Mme Juliette ESPINOS, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Rina DUPRIET, Mme Françoise GAULIER, Mme Myriam CHABILAN (à compter de 20h05), M. Georges DUTRUC-ROSSET, Mme Annick LEON, M. Jean-Paul BERTHELOT (à compter de 20h08), Mme Jacqueline DESCHAMPS, Mme Carole SIMACOURBE, Mme Catherine LE DANTEC, Mme Annick SUTY, Mme Christelle RENAUDIN (à compter de 20h19), M. Etienne MOUTON, M. Rémi JOURDAN (à compter de 20h15), Mme Lorraine WEISS (à compter de 20h08), M. Stéphane GRASSET, Mme Elisabeth MORELLI, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Corinne LLOPIS, M. Thierry HULLOT, M. John COLLEEMALLAY, Mme Sylvie PLANTIER.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

M. Jean-Marc LE RUDULIER donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS.

M. Jean-François FUSCO donne pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET.

Mme Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Mme Rina DUPRIET.

M. Sébastien DE LARMINAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY (à compter de 21h10).

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES

Mme Myriam CHABILAN (jusqu'à 20h05)

Mme Lorraine WEISS (jusqu'à 20h08)

M. Jean-Paul BERTHELOT (jusqu'à 20h08)

M. Rémi JOURDAN (jusqu'à 20h15)

Mme Christelle RENAUDIN (jusqu'à 20h19)

M. Sébastien DE LARMINAT (jusqu'à 21h10)

M. Emmanuel HAMIACHE

M. Grégoire CHAMBON

ETAT CIVIL

NAISSANCES

20.10.2017 : Maïa HOUCARD
23.10.2017 : Ahmadou BAH
25.10.2017 : Marius KOHUT
29.10.2017 : Alexis, Jean, Claude, Laurent SOLER
04.11.2017 : Antoine, Jean GRÉSELLE
04.11.2017 : Adèle DECHAINED

MARIAGES

28.10.2017 : Emilie DROUET et Stéphane N'DIAYE
17.11.2017 : Ksenia SOLDATENKO et Nicolas ONTENIENTE

DECES

09.10.2017 : José, Manuel DE BARROS
14.10.2017 : Fernande Suzanne Eugénie LE DENMAT veuve KRONENBERGER
25.10.2017 : Laurent Jacques CARON
07.11.2017 : Robert Pierre JOLLY

SECRETAIRE DE SEANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick LEON

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	21
POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECISIONS MUNICIPALES

Arrivée Mme Myriam CHABILAN à 20h05.
Arrivée de Mme Lorraine WEISS à 20h08.
Arrivée de M. Jean-Paul BERTHELOT à 20h08.

Numéro	Date	Objet
17-152		DECISION MUNICIPALE NON FINALISEE.
17-183 à 17-199		DECISIONS MUNICIPALES PRESENTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017.

Numéro	Date	Objet
17-200	06/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société NEOPOST un contrat de location entretien pour la mise à disposition d'une machine de mise sous pli pour une durée d'un an à compter du 6 novembre 2017 renouvelable de façon tacite et ne pouvant excéder quatre ans pour un montant annuel de 2 095€ HT, soit 2 514€ TTC.
17-201		<i>DECISION MUNICIPALE NON FINALISEE.</i>
17-202	19/10/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ECN une convention professionnelle pour la « Formation et passage des tests CACES R372m sur engin de chantier – Recyclage » au profit de trois agents communaux, pour un montant de 1 447,20€ TTC.
17-203	19/10/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société CARIDE FORMATION une convention professionnelle pour des formations « habilitations électriques » au profit de cinq agents communaux pour un montant de 1 555€ TTC.
17-204	19/10/2017	Tarifification des activités à destination des seniors à compter du 1 ^{er} octobre 2017. <i>Pas de changement hormis le nombre de séances annuelles pour la Danse Country et la Sophrologie.</i> Aide-ménagère : 20,30€/h (plein tarif) – 10,15€/h (tarif réduit) Cycle Danse Country (16h2h) : 70€ (plein tarif) – 35€ (tarif réduit) Cycle Sophrologie (20x1h) : 50€ (plein tarif) – 25€ (tarif réduit) Déjeuner dansant (semaine bleue) : 11€ (plein tarif) – 6€ (tarif réduit) Dîner à thème : 15€ (plein tarif) – 8€ (tarif réduit) Portage de repas : 7,10€ (plein tarif) – 3,55€ (tarif réduit) Repas au foyer restaurant : 8,30€(plein tarif) – 4€ (tarif réduit) Téléalarme : 5,40€ (plein tarif) – 2,70€ (tarif réduit) Transport social par la Croix Rouge (cotisation annuelle) : - Personne seule : 20€ (plein tarif) - 10€ (tarif réduit) - Couple : 30€ (plein tarif) – 15€ (tarif réduit)
17-205	19/10/2017	Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'occupation précaire de locaux communaux pour la maison paroissiale située au 2, rue des Frères Robin au profit de l'association paroissiale de Buc pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} janvier 2018 dans l'attente de la mise à disposition des locaux de la salle des Lavandières en cours de transformation pour accueillir l'association paroissiale. Montant du loyer annuel : 3 613,01€.
17-206	19/10/2017	Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'occupation précaire pour un appartement de type F4 situé au 2, rue des Frères Robin au profit de M. et Mme G. pour une durée de 6 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2018 dans l'attente d'un relogement dans un logement social en cours de construction. Montant du loyer mensuel : 513,08€.

Numéro	Date	Objet
17-207	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'entreprise VERDI l'avenant n°1 au marché n°16-10 relatif à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement du fait de l'augmentation de 450 mètres linéaires de réseau à inspecter (3000 mètres linéaires ayant été prévus initialement) pour un montant de 2 700€ HT, soit 3 240€ TTC représentant 3,4% du montant global du marché portant celui-ci à
17-208	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société A/CONCEPT le marché à procédure adaptée n°17-12 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale pluridisciplinaire pour la ville de Buc pour un montant de 110 385€ HT, soit 132 462€ TTC. Passage en commission d'élus le 3 octobre 2017.
17-209	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec M. K, une convention d'occupation précaire pour l'occupation d'un studio situé au 441, rue Louis Blériot à Buc dans l'attente de l'attribution d'un logement social. Montant du loyer : 250€/mois.
17-210		<i>DECISION MUNICIPALE NON FINALISEE.</i>
17-211	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'entreprise SOJEC l'avenant n°5 au marché n°17-22 relatif à la réfection de la cuisine centrale – lot n°1 : gros œuvre étendu - pour cause de suppression de la prestation prévue au marché relative à la fourniture et à la pose de garde-corps de sécurité en toiture pour un montant de la moins-value de - 8 232€ HT, soit - 9 878,40€ TTC, ce qui représente une réduction du montant global du marché de 3,74% soit un montant global ramené à 213 090,90€ HT, soit 255 709,08€ TTC.
17-212	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ARCHISENS un contrat relatif à une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un carrefour et d'un parking situés rue des Frères Robin à Buc pour un montant de 3 920€ HT, soit 4 704€ TTC.
17-213	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et la société SCENE ET PUBLIC un contrat de cession pour le spectacle « Le roman de Monsieur Molière » dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Le montant de la prestation est pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.
17-214	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ARA PRODUCTIONS LTD un contrat de cession pour le spectacle « Celtic legends » dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Montant de cession : 5 000€ TTC. Les recettes seront intégralement reversées au prestataire.

Numéro	Date	Objet
17-215	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société FAM un contrat de cession pour le spectacle « The Love Beatles » dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Montant de cession : 5 011,25€ TTC. Recettes : 100% au profit de la commune.
17-216	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association RIRE 78 un contrat de cession pour le spectacle « Plateau d'humour » dans le cadre du Festival Le Rire Soleil et de la saison culturelle 2017-2018. Montant de cession : 3 165€ TTC. Recettes : 100% au profit de la commune.
17-217	07/11/2017	Tarification de l'espace jeunes à compter du 4 septembre 2017. 10€/période scolaire (durée entre deux vacances scolaires) 10€/période de vacances de la zone C (hors vacances estivales) 20€/mois pour les vacances estivales 4,80€/repas réservé durant les périodes de vacances scolaires (y compris les vacances estivales). <i>Tarification précédente pour l'année scolaire 2016-2017 :</i> 120€ : frais d'inscription annuelle (année scolaire complète) 90€ : frais d'inscription à partir du 1 ^{er} janvier de l'année scolaire en cours 60€ : frais d'inscription au retour des vacances de printemps de l'année scolaire en cours 30€ : frais d'inscription pour les vacances estivales de l'année scolaire en cours
17-218	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association MELI MELO un contrat d'animation pour des ateliers cirque durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 11 septembre 2017 au 22 décembre 2017. Montant de la prestation : 1 950€ TTC pour 26 séances, soit 75€ TTC/séance.
17-219	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association FRANCO ALLEMANDE BUC VERSAILLES un contrat d'animation pour des ateliers d'allemand durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 11 septembre 2017 au 22 décembre 2017. Montant de la prestation : 780€ TTC pour 13 séances, soit 60€ TTC/séance.
17-220	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LES SAVANTS FOUS un contrat d'animation pour des ateliers scientifiques durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 11 septembre 2017 au 22 décembre 2017. Montant de la prestation : 1 430€ TTC pour 13 séances, soit 110€ TTC/séance.

Numéro	Date	Objet
17-221	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association RELAIS MINI-SCHOOLS un contrat d'animation pour des ateliers d'anglais durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 11 septembre 2017 au 22 décembre 2017. Montant de la prestation : 910€ TTC pour 13 séances, soit 70€ TTC/séance.
17-222	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'autoentrepreneur M. RIGHI un contrat d'animation pour des ateliers de boxe thaï durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 11 septembre 2017 au 22 décembre 2017. Montant de la prestation : 1 560€ TTC pour 26 séances, soit 60€ TTC/séance.
17-223	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association CERCLE D'ESCRIME VERSAILLES un contrat d'animation pour des ateliers d'escrime durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 11 septembre 2017 au 22 décembre 2017. Montant de la prestation : 2 015,13€ TTC pour 39 séances, soit 51,67€ TTC/séance.
17-224	07/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'autoentrepreneur LA FEE DE LA TERRE un contrat d'animation pour des ateliers de poterie durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 11 septembre 2017 au 22 décembre 2017. Montant de la prestation : 1 690€ TTC pour 26 séances, soit 65€ TTC/séance.
17-225	14/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SONELO une convention professionnelle pour la formation « habilitation électrique recyclage » au profit de 3 agents communaux pour un montant de 810€ TTC.
17-226	14/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association PILOTI POUR SE CONSTRUIRE un contrat d'animation pour des ateliers divers durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 11 septembre 2017 au 22 décembre 2017. Montant de la prestation : 4 680€ TTC pour 78 séances, soit 60€ TTC/séance. (26 séances d'expression corporelle, 26 séances de réalisation d'un film, 26 séances de projet « peinture » avec la réalisation d'une fresque et 26 séances de stop-motion (film image par image)).
17-227	14/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines une convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte Partenaire » à titre gracieux.

Numéro	Date	Objet
17-228	14/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ESSONNE une convention de réservation pour la représentation d'un spectacle intitulé « KDanse Minimôme » à l'école maternelle du Pré saint Jean le 21 décembre 17. Montant de la prestation : 500€ TTC.
17-229	14/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société QUALICONSULT SECURITE une convention relative à une mission de contrôle technique, de vérifications techniques et d'attestations pour la construction d'un gymnase à Buc pour un montant de 15 520€ HT, soit 18 624€ TTC.
17-230	14/11/2017	Autorisation donnée au maire de signer avec la société ASSMO – pour un montant de 7 050€ HT soit 8 460€ TTC - et de son co-traitant la société ACOR ETUDES - pour un montant de 750€ HT soit 900€ TTC - une convention relative à une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) pour la construction d'un gymnase à Buc. Montant global : 7 800€ HT, soit 9 306€ TTC.
17-231	14/11/2017	Autorisation donnée au maire de signer avec la société NAT N ROLL et l'artiste « Marc Duo » un contrat d'animation pour le repas des seniors du 13 décembre 2017. Montant de la prestation : 890€ TTC.
17-232	14/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'entreprise PLANET ENERGY CONCEPT l'avenant n°6 au marché 16-18 relatif à la réfection de la cuisine centrale pour le lot 3 relatif à l'électricité, étant donné que le bureau de contrôle a demandé la mise en place de 9 blocs de secours au sein de la cuisine centrale, pour un montant de 2 646,38 € HT soit 3 175,66 € TTC représentant une augmentation du montant global du marché de 5,3% portant le montant global à 52 221,26€ HT, soit 61 656,66€ TTC.
17-233		<i>DECISION MUNICIPALE NON FINALISEE.</i>
Numéro	Date	Objet
17-235	14/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société BAREFOOT SAS un contrat de cession pour le spectacle "Ah non ! Les anglophones débarquent !" dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Montant de la prestation : 2 110€ TTC.
17-236	14/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLAS l'avenant n°1 au marché n°17-14 relatif à la réfection des trottoirs de la rue Pasteur car il est apparu nécessaire de créer une continuité de circulation piétonne pour la sécurité des usagers entre le chantier prévu au marché et la suite de la voirie, pour un montant de qui s'élève à 9 753,74 € HT soit 11 704,49 € TTC, soit une augmentation du montant global du marché de 10,9% portant le montant global à 98 752,74€ HT, soit 118 503,29€ TTC.

Numéro	Date	Objet
17-237	10/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société BOUCHARD PRODUCTIONS un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Comte de Bouderbala 2 » dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Montant de la cession : 8 123,50€ TTC. Recettes : 100% au profit de la commune.
17-238	14/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société KAWAN le marché à procédure adaptée n° 17-13, accord-cadre à bons de commande relatif à la conception et impression de supports d'information, de communication et d'imprimés pour la ville - lot 1 : conception-réalisation infographique de supports de communication - pour une durée d'un an renouvelable de façon tacite pour un an et ne pouvant excéder trois ans au total à compter du 1 ^{er} janvier 2018, pour un montant minimum de 10 000€ HT et un montant maximum de 40 000€ HT. Passage en commission d'élus le 8 novembre 2017.
17-239	14/11/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société MESSAGES le marché à procédure adaptée n° 17-13, accord-cadre à bons de commande relatif à la conception et impression de supports d'information, de communication et d'imprimés pour la ville - lot 2 : impression des divers supports d'information, de communication et d'imprimés divers - pour une durée d'un an renouvelable de façon tacite pour un an et ne pouvant excéder trois ans au total à compter du 1 ^{er} janvier 2018, pour un montant minimum de 10 000€ HT et un montant maximum de 29 000€ HT. Passage en commission d'élus le 8 novembre 2017.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR INITIAL

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				24	
POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

Le conseil municipal approuve l'ajout du point : fixation du taux de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2018.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					24
POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le compte-rendu succinct de la séance du conseil municipal du 23 octobre 2017.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					24
POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE d'adopter la décision modificative n°2 pour le budget de la ville.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA COMMUNE ET LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Monsieur PESSEY

Arrivée de M. Rémi JOURDAN à 20h15.

Arrivée de Mme Christelle RENAUDIN à 20h19.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires,

APPROUVE la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires portant sur l'adoption du Budget Primitif 2018 de la Commune et du service d'assainissement.

GARANTIE D'EMPRUNTS A « ANTIN RESIDENCES » POUR LA CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) DE 100 PLACES HABILITEES A L'AIDE SOCIALE ET D'UNE RESIDENCE DE 55 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ADAPTES POUR LES SENIORS

Rapporteur : Monsieur PESSEY

M. Sébastien DE LARMINAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY à compter de 21h10.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	25	CONTRE	0	ABSTENTIONS	2
					M. COLLEMALLAY Mme PLANTIER

DECIDE d'accorder sa garantie pour le remboursement de 5 prêts ainsi répartis :
L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) :

- Prêt PLS PLSD 2016: 3 949 958€ amortissable sur 40 ans.
- Prêt PLS foncier PLSD 2016 : 731 287€ amortissable sur 60 ans.
- Prêt PHARE : 334 547€

La résidence adaptée pour les seniors :

- Prêt PLS PLSD 2016 : 532 305€ amortissable sur 40 ans.
- Prêt PLS foncier 2016 (Prêt Locatif Social) : 327 920€ amortissable sur 60 ans.

APPROUVE les caractéristiques ces prêts :

Prêt PLS foncier (EHPAD)

Montant du prêt : 731 287€
Période de préfinancement de 24 mois à 1.86% avec paiement des intérêts en fin de période de préfinancement
 Durée de la période d'amortissement : **60 ans**
 Taux d'intérêt actuariel annuel révisable : **taux du Livret A + 1,11 % (taux en vigueur 1.86%)**
 Echéances : **amortissement déduit (intérêts différés)**
 Périodicité des échéances : **annuelle**
 Révisabilité du taux d'intérêt : **révisé à chaque variation du taux de rémunération du Livret A**
 Taux de progressivité des échéances : **0%**

Prêt PLS construction (EHPAD)

Montant du prêt : 3 949 958€
Période de préfinancement de 24 mois à 1.86% avec paiement des intérêts en fin de période de préfinancement
 Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
 Taux d'intérêt actuariel annuel révisable : **taux du Livret A + 1,11 % (taux en vigueur 1.86%)**
 Echéances : **amortissement déduit (intérêts différés)**
 Périodicité des échéances : **annuelle**

Révisabilité du taux d'intérêt : **révisé à chaque variation du taux de rémunération du Livret A**
Taux de progressivité des échéances : **0%**

Prêt PHARE (EHPAD)

Montant du prêt : **334 547€**
Période de préfinancement de 24 mois à 1.35% avec capitalisation des intérêts
Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
Taux d'intérêt actuariel annuel révisable : **taux du Livret A + 0,6 % (taux en vigueur 1.35%)**
Echéances : **amortissement déduit (intérêts différés)**
Périodicité des échéances : **annuelle**
Révisabilité du taux d'intérêt : **révisé à chaque variation du taux de rémunération du Livret A**
Taux de progressivité des échéances : **0%**

Prêt PLS foncier (résidence)

Montant du prêt : **327 920€**
Période de préfinancement de 24 mois à 1,23% avec paiement des intérêts en fin de période de préfinancement
Durée de la période d'amortissement : **60 ans**
Taux d'intérêt actuariel annuel révisable : **taux du Livret A + 0.48 % (taux en vigueur 1.23%)**
Echéances : **amortissement déduit (intérêts différés)**
Périodicité des échéances : **annuelle**
Révisabilité du taux d'intérêt : **révisé à chaque variation du taux de rémunération du Livret A**
Taux de progressivité des échéances : **0%**

Prêt P.L.S construction (résidence)

Montant du prêt : **532 305€**
Période de préfinancement de 24 mois à 1,86% avec paiement des intérêts en fin de période de préfinancement
Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
Taux d'intérêt actuariel annuel révisable : **taux du Livret A + 1,11 % (taux en vigueur 1.86%)**
Echéances : **amortissement déduit (intérêts différés)**
Périodicité des échéances : **annuelle**
Révisabilité du taux d'intérêt : **révisé à chaque variation du taux de rémunération du Livret A**
Taux de progressivité des échéances : **0%**

PRECISE que la garantie accordée par la commune de Buc porte sur l'intégralité des prêts : 100% du capital, des intérêts, frais et accessoires,

PRECISE que la garantie de la commune de Buc est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur simple notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignation, la commune de Buc s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pour toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DIT que la commune s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'emprunteur.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) – APPROBATION DU RAPPORT D'EVALUATION DES ROLES SUPPLEMENTAIRES ET DES CHARGES TRANSFEREES AU 1^{ER} JANVIER 2017 LIEES A LA GARE ROUTIERE LYAUTEY A VERSAILLES RIVE-GAUCHE, A LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE BUC ET A LA COMPETENCE PROMOTION DU TOURISME

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le rapport d'évaluation des rôles supplémentaires et des charges transférées au 1^{er} janvier 2017 liées à la gare routière Lyautey à Versailles Rive-Gauche, à la zone d'activités économiques de Buc et à la compétence promotion du tourisme.

RESSOURCES HUMAINES

RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE D'ILE-DE-FRANCE (CIG)

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la grande couronne d'Ile-de-France va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2019.

DIVERS

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE BUC AU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au comité stratégique de la Société Grand Paris,

Après un appel de candidature, un candidat se propose au poste **de membre titulaire** :

- M. Jean-Marc LE RUDULIER (Groupe Agir pour Buc)

Etant donné qu'il n'y a qu'un seul candidat, le vote se fait à mains levées, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de conseillers municipaux ne prenant pas part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Nombre de voix pour : 27

Est déclaré élu en qualité de membre titulaire au sein du Comité de la Société du Grand Paris :

M. Jean-Marc LE RUDULIER

Après un appel de candidature, deux candidats se proposent au poste **de membre suppléant** :

- M. Georges DUTRUC-ROSSET (Groupe Agir pour Buc)
- Mme Corinne LLOPIS (Groupe Notre Village)

A l'issue du vote à bulletins secrets et après le dépouillement, les résultats sont les suivants

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de conseillers municipaux ne prenant pas part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Nombre de voix pour M. Georges DUTRUC-ROSSET : 19

Nombre de voix pour Mme Corinne LLOPIS : 8

Est déclaré élu en qualité de membre suppléant au sein du Comité de la Société du Grand Paris :

M. Georges DUTRUC-ROSSET

URBANISME

FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A COMPTEUR DU 1^{er} JANVIER 2018

Rapporteur : Monsieur DUTRUC-ROSSET

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

- DECIDE** de porter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement de 4% à 5%,
- DECIDE** l'instauration d'un taux majoré de la part communale de la taxe d'aménagement de 15% dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) définies dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) numérotées 1, 2, 4 et 5 ainsi que sur la totalité de la rue Louis Blériot au regard de la nécessité de la réalisation de travaux de voirie ou liés à celle-ci, de réseaux, de l'aménagement d'espaces publics, de la création de places de stationnement et d'équipements publics généraux rendus nécessaire en raison des constructions nouvelles de 350 logements édifiées dans ces secteurs,
- MAINTIENT** l'exonération de la taxe d'aménagement, en application de l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7,
- DIT** que la présente délibération est reconduite de plein droit chaque année mais que les taux et les exonérations fixés ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés tous les ans par délibération du conseil municipal,
- DIT** que la présente délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

INFORMATIONS DIVERSES

SITUATION DE L'EMPLOI A BUC

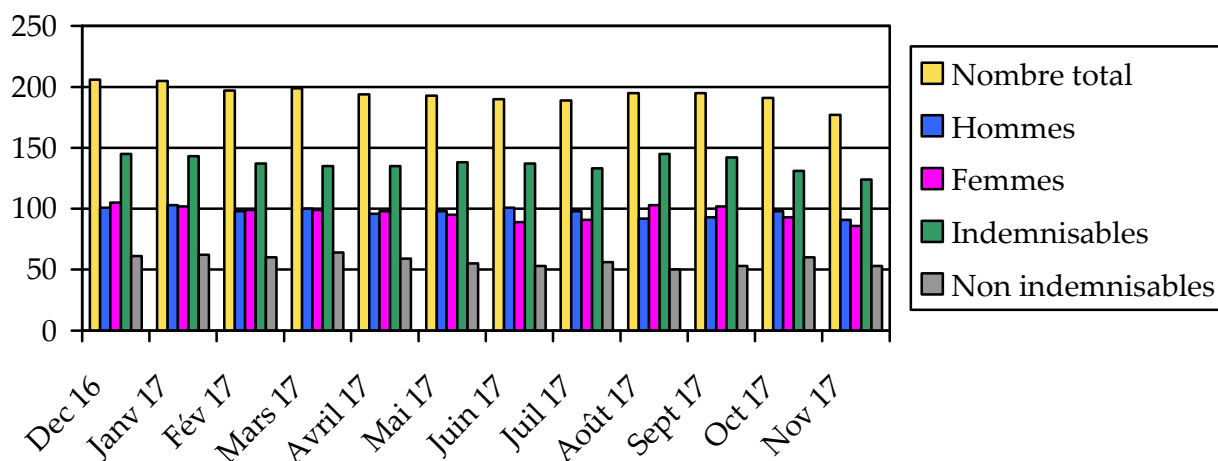
Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 novembre 2017** : 177 personnes

Répartis de la manière suivante : 91 hommes et 86 femmes

Dont 124 indemnisables et 53 non indemnisables

(source : portail emploi du site internet de pôle emploi)



QUESTIONS DIVERSES

GROUPE ATOUT BUC

Question n°1 : Commissions municipales

Depuis quelques temps, la participation des membres inscrits dans les commissions s'amenuise jusqu'à portion congrue. La dernière commission travaux du 16 novembre dernier, qui portait sur l'examen des propositions budgétaires des travaux à réaliser en 2018 (6,5 millions d'euros), n'a réuni que 6 membres (le vice-président, l'adjoint aux finances et seulement 4 conseillers municipaux dont un seul issu de la majorité) sur 18 inscrits. Idem pour la précédente qui n'a réuni que 7 élus dont 3 conseillers municipaux, toujours un seul issu de la majorité.

Que déduire de l'avis retenu ?

A l'examen de la délibération du Conseil Municipal sur le sujet, que vaut l'avis de cette commission présenté devant nos 28 conseillers municipaux et à laquelle seulement 3 ou 4 conseillers ont participé ?

Que valent les votes de ce Conseil Municipal si la plupart des conseillers ne participent pas ou plus aux commissions ?

Ne peut-on pas exiger une participation d'au moins 50% des inscrits VOLONTAIRES et que soient systématiquement mis en annexe des dossiers préparatoires du conseil, les comptes rendus des commissions ?

Nous nous assurerions ainsi d'un réel débat en commission et d'une parfaite information de la totalité des membres du Conseil le jour du vote.

Réponse : Pour rappel, les commissions municipales sont des commissions d'étude qui n'émettent que de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, seul le conseil municipal est compétent pour régler, par délibérations, les affaires de la commune.

Il n'est pas envisageable de fixer la participation à au moins 50%.

Les comptes rendus des commissions sont diffusés et restent disponibles sur l'espace élus du site internet au fil des commissions, il n'est donc pas nécessaire de les annexer aux dossiers préparatoires du conseil municipal.

Le calendrier prévisionnel des commissions est donné à l'avance. Il est important que les conseillers municipaux veillent à signaler leur présence ou leur absence.

GROUPE NOTRE VILLAGE

Question n°1 : Chantier du Clos Bosquet

L'avancement du chantier de Kaufmann a permis de constater la construction de chiens assis dont l'aspect esthétique laisse à désirer et qui sont en contradiction avec le projet de PLU. Sont-ils toutefois conformes d'une part au PC déposé et, d'autre part, à l'actuel PLU ?

Réponse : Le permis de construire ayant été déposé en juin 2014, avant la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il prévoyait la réalisation de chiens assis en métal thermo laqué gris/noir sur la plupart des toitures pour les parties combles. Le PLU en vigueur actuellement ne l'interdit pas, ce qui ne sera pas permis avec le nouveau PLU.

Question n°2 : PLU – prochaines étapes

L'enquête publique s'est terminée hier, le commissaire enquêteur va maintenant rendre son rapport, et le Préfet a émis un avis défavorable sur le projet actuel, demandant sa réécriture sur certains points.

Quelles sont donc les prochaines étapes ?

Réponse : L'enquête publique a été clôturée le 18 novembre 2017 à 12h00, le commissaire enquêteur va nous faire part d'une première série de questions la semaine prochaine et nous rendra son rapport final pour le 18 décembre 2017. Ensuite, la commune aura une semaine pour formuler les réponses aux questions posées par le Commissaire Enquêteur.

La validation du Plan Local d'Urbanisme sera portée à l'ordre du jour du conseil municipal du mois de février 2018.

Question n°3 : PLHi

Le PLHi en vigueur prend fin en 2017, a-t-on déjà des premières orientations pour le prochain PLHi et plus précisément les objectifs que la commune va prendre dans ce cadre en matière de construction de logements neufs et de logements sociaux ?

Réponse : La rédaction du prochain Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi) est en cours. Il est normalement prévu, d'après le Schéma Régional, la réalisation de 2 000 logements/an dont 70% de logements sociaux sur le territoire de Versailles Grand Parc. Notre communauté d'agglomération est la seule intercommunalité à avoir voté « contre » le Schéma Régional. De ce fait, le Préfet de Région a reporté le début du nouveau PLHi d'un an. La Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc envisage de mettre en place un Plan Local de l'Habitat conforme aux politiques des communes de Versailles Grand Parc avec la création de 1 500 logements/an et la proposition de 50% de logements sociaux.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE DEROUlera LE
LUNDI 18 DECEMBRE 2017 A 20H00.**

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 22h30.

Fait à Buc, le 23 novembre 2017

Le Maire,

Jean-Marc LE RUDULIER



Ville de

BUC

